

# Jouer les go-between pour une intégration réussie

Outre les gestionnaires du secteur, d'autres opérateurs ont développé de longue date des prestations d'emploi accompagné. Exemple à Paris, avec l'association Avec talents au service des personnes handicapées psychiques et mentales comme de leurs employeurs.

**D**epuis sa création en 2010, l'association Avec talents pratique l'emploi accompagné sur un mode très proche de celui fixé par la loi Travail. Ce au bénéfice de candidats reconnus de la qualité de travailleurs handicapés – RQTH (handicap mental, cognitif ou psychique) qui sont orientés par des partenaires (établissements scolaires, Fondation des apprentis d'Auteuil, centre médico-psychologique - CMP...) ou par le bouche-à-oreille.

L'accompagnement commence par la définition d'un projet professionnel. « On écoute les souhaits et on repère les difficultés pour faire émerger un projet réaliste. Puis, on travaille sur le savoir-être en entreprise (relationnel, hygiène, politesse) », explique la fondatrice et directrice, Marie-Paule Blanchard, ex-enseignante spécialisée. Elle-même et trois autres consultantes aux profils divers (psychologue, éducatrice spécialisée et chargée de prospection des entreprises) assurent la préparation à l'emploi. Deuxième étape : la mise au travail qui débute par un mois de stage. « Nous avons un partenariat avec une vingtaine d'entreprises, dans la restauration et le secteur administratif pour la plupart. Un panel que nous aimerions diversifier pour offrir plus de choix aux candidats », explique Julie Cobut, consultante. Formalisée par la signature d'une convention, la prestation d'accompagnement est financée par l'entreprise, un coût déductible de sa contribution Agefiph<sup>[1]</sup>. Prérequis indispensables ? Un fort investissement de la direction des ressources humaines, la désignation d'un référent et la bienveillance de l'équipe.



© Avec talents

**Principale mission de l'association Avec talents, selon Marie-Paule Blanchard, la directrice : « Faire coïncider au mieux les besoins de l'entreprise et les compétences du candidat, qui souvent n'a pas le profil pour un poste standard ».**

et proposer des outils appropriés (codes couleur...). Le temps de travail et les horaires sont toujours en accord avec le rythme de la personne.

## ACCOMPAGNER L'ENTREPRISE AUSSI

Les collègues ne sont pas oubliés. « En cas d'appréhension sur la maladie psychique, on peut inviter, avant l'intégration, un psychiatre du CMP pour répondre aux questions », précise ainsi Marie-Paule Blanchard. Toujours présentes le premier jour, les consultantes reviennent ensuite dans l'entreprise une fois par semaine pour prévenir et résoudre d'éventuelles questions « de ponctualité, de relationnel ou d'incompréhension ». Dans tous les cas, l'association s'engage sur le respect par le candidat du règlement intérieur et sur la qualité de son travail. En cas de problème, elle réagit dans la journée, rencontre le responsable et le salarié pour trouver une solution. « Si la crise persiste (accès de violence, capacités qui déclinent), on doit parfois mettre fin au contrat de travail, confie la directrice. Mais lorsque tout se passe bien, les managers témoignent de retombées positives sur l'ambiance de travail et la cohésion d'équipe. »

Forte de son expérience, Avec talents propose aussi une formation aux entreprises pour « réussir l'intégration ou le maintien dans l'emploi d'un salarié handicapé ». « Nous sommes souvent sollicités a posteriori quand il y a un problème. Cette formation mériterait pourtant d'être généralisée en amont des recrutements », préconise Julie Cobut.

## ET MÊME HORS TEMPS DE TRAVAIL

Le soutien aux personnes accompagnées ne s'arrête pas à la porte de l'entreprise. Un groupe de parole mensuel sur la vie affective et sexuelle ainsi qu'une rencontre avec les familles sont organisés. En outre, des ateliers hebdomadaires sont offerts au public handicapé psychique (« art et philosophie »), comme aux personnes déficientes intellectuelles (remise à niveau scolaire, ateliers cognitifs...). Et un club loisirs « pour créer du vivre ensemble et lutter contre l'isolement ».

Toute une expertise que l'association souhaiterait aujourd'hui mettre au service du dispositif national d'emploi accompagné, et d'un partenaire du secteur social ou médico-social prêt à s'y engager avec elle.

## CONTACT

• 01 43 29 85 61

[1] Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées